

▼ ÉNERGIE

Le gouvernement repousse les hausses des prix de l'énergie

Après avoir reporté au lendemain de la présidentielle les hausses du gaz et de l'électricité prévues cette année, le gouvernement s'avance sur le terrain du PS en décidant de taxer les pétroliers.

PAR MARIE-CAROLINE LOPEZ

Les trois mesures annoncées mardi par le gouvernement pour tenter de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat de la flambée du pétrole sont de natures très différentes. Elles ouvrent, chacune, toute une série de questions.

Électricité

D'ici au 30 juin 2012, le relèvement de la facture sera limité à 2,9 %. Réserve pour une part aux coûts de transport et de distribution (1,7 %), pour une autre (1,2 %) à la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) qui sert notamment à financer les énergies renouvelables, cette mesure revient à n'accorder aucune augmentation de prix à la production de l'électricité. Tout le monde s'accorde pourtant depuis des mois sur la nécessité d'augmenter les investissements, non effectués ces dernières années, sur le parc de production nucléaire d'EDF. « Et si la France diminue la part du nucléaire pour se tourner vers des sources d'énergie plus diversifiées, cela coûtera encore plus cher car le nucléaire est le moyen de production d'électricité le moins coûteux », déclare Stéphane Meunier, directeur associé de Sia Conseil, en charge de l'énergie. « L'électricité est une victime collatérale de ces mesures électoralistes », s'exclame un dirigeant du secteur. Pas pour longtemps. Le gouvernement doit annon-

cer dans les jours qui viennent le prix auquel EDF devra céder à ses concurrents jusqu'à un quart de son électricité (Arenh). Or, d'ici à 2015, les tarifs réglementés pour les particuliers devront s'aligner sur ce prix qui doit représenter entre 11 % et 20 % d'augmentation par rapport au tarif actuel. À étaler sur quatre ans, donc, au lieu de cinq. Reste à savoir si cette loi de réorganisation du marché de l'électricité, exigée par Bruxelles et votée en décembre dernier, sera appliquée. « L'annonce actuelle jette un doute sérieux sur la capacité de l'Etat à respecter ses engagements », souligne un responsable du secteur.

Gaz

« Il n'y aura pas d'augmentation du gaz pendant un an », a précisé mardi François Fillon devant les députés. Après un bond de 20 % ces douze derniers mois, la facture de gaz s'acheminait vers une nouvelle hausse de 7 % en juillet. En outre, le gouvernement demande, une nouvelle fois, de revoir la formule qui permet de calculer le prix du gaz. La dernière datait de 2009, révisée en décembre 2010. Ce mécanisme, pourtant tout neuf, ne fonctionne pas. La Commission de régulation de l'énergie (CRE), Bercy et GDF Suez se contentent de se renvoyer la balle à chaque nouveau décrochage des tarifs par rapport aux prix du marché. Cette fois, le gouvernement a décidé d'aller plus loin. Il faudra attendre le nouveau contrat de service public qui fixe les obligations de GDF Suez (voir ci dessous) pour savoir si ces pro-

messes seront suivies d'effet.

Carburant

Le gouvernement renoue avec la tentation de taxer Total. Les Français qui utilisent beaucoup leur voiture pour des raisons professionnelles, et qui sont imposables, pourront déduire un peu plus de « frais » liés à l'essence cette année de leurs revenus im-



D'ici au 30 juin 2012, le relèvement de la facture sera limité à 2,9 %.

ANTOINE ANTONIO/BLUMBERG NEWS

posables. Le relèvement du barème kilométrique est de 4,6 %, soit 200 euros de plus à déduire pour un automobiliste qui effectue 10.000 km par an à titre professionnel. Symbolique pour les 5 millions de Français qui sont supposés en bénéficier, cette mesure devrait coûter environ 100 millions d'euros à l'Etat. Qui a décidé de la faire financer par les pétroliers. Les modalités de cette

« contribution spéciale » doivent être arrêtées lors d'une table ronde lundi 11 avril.

Les socialistes avaient ainsi récupéré 579 millions d'euros en 2001 grâce à une taxe spéciale sur les pétroliers, reconduite en 2002. Le gouvernement actuel l'avait remise au goût du jour avec la « prime à la cuve » qui avait coûté 105 millions d'euros à Total en 2008 et autant en 2009.

Les marchés sanctionnent la mainmise politique sur les tarifs d'EDF et de GDF Suez

Mardi, EDF (- 3,72 %) et GDF Suez (- 1,93 %) ont signé les deux plus fortes baisses du CAC 40. L'impact est minime sur Total, menacé d'une taxe de 100 millions d'euros.

EN REPLI DE 3,72 % ET 1,93 %, EDF et GDF Suez ont signé mardi les deux plus fortes baisses du CAC 40 après la décision de Matignon de limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur le pouvoir d'achat. Les marchés marquent leur défiance face à une gestion très politique de l'évolution tarifaire des deux groupes français.

Les conséquences pour GDF Suez dépendront de l'évolution effective du coût d'approvisionnement du groupe d'ici à la fin de l'année. Et du nouveau contrat de service public que le gouvernement a décidé mardi de mettre en chantier. GDF Suez se réfugiait jusqu'à présent derrière une disposition de ce contrat qui stipulait que le calcul de ses tarifs devait reposer sur les seuls contrats à long terme du gazier. Or, ces der-

niers ne sont indexés qu'à hauteur de 10 % sur les prix spots, modérés ces derniers temps — le reste, sur le baril de pétrole. D'où le décalage actuel entre des tarifs qui flambent et des prix de marché mondiaux très inférieurs. Globalement, GDF Suez se fournit à hauteur de 33 % sur les marchés.

MANQUE À GAGNER

Un gel sur un an des prix est beaucoup plus pénalisant pour le groupe que la seule suspension de la hausse de juillet initialement prévue. Selon Oddo, le troisième trimestre ne représente que 10 % à 15 % de son activité en France, soit un manque à gagner de 30 à 45 millions d'euros tandis que le premier trimestre pèse 40 % de l'activité gazière de GDF Suez.

Selon Cheuvreux, un gel d'un an pourrait coûter 400 millions d'euros au groupe. EDF est plus lourdement sanctionné, car cette intervention politique vient s'ajouter aux conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima. Deutsche Bank estime que les nouvelles exigences de sûreté entraîneront une hausse de 20 % de ses investissements jusqu'en 2015, à 9 milliards d'euros. Elle anticipe, sur les cinq prochains exercices, une activité déficitaire en trésorerie dans l'Hexagone et un alourdissement de la dette. En revanche, la Bourse ne s'apitoie pas sur le sort de Total qui devrait être obligé de s'acquitter d'une taxe spéciale d'une centaine de millions d'euros. La major a engrangé 10,6 milliards d'euros de bénéfices nets en 2010. M.-C.L.

▼ SANTÉ

Le mode de rémunération des pharmaciens est amené à évoluer

L'Igas planche sur les moyens de les rendre moins dépendants des ventes de médicaments remboursables. Son rapport sera remis le 30 avril.

Effervescence dans le petit monde des pharmaciens. « Nos adhérents sont interrogés, parfois totalement à charge », sème Lucien Bennatan, président de PHR, le deuxième groupement de pharmacies d'officine en France — il en fédère 2.500 sur un total de 22.400 dans l'Hexagone. C'est pourtant à la demande de la profession que le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a demandé début février à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) de plancher sur « l'évolution du mode de rémunération [des pharmaciens] pour la délivrance des médicaments

remboursables ». Les inspecteurs doivent rendre leur rapport au plus tard le 30 avril prochain.

120 DÉFAILLANCES EN 2010

Les raisons de cet intérêt ? D'abord, les difficultés financières pointées depuis plusieurs années par la profession. « 120 officines ont fait l'objet d'une procédure de défaillance en 2010, soit 25 % de plus qu'en 2009, et 190 ont mis la clef sous la porte. Les pharmaciens ont de plus en plus de difficultés de trésorerie », souligne Jean-Jacques Zambrowski, économiste de la santé.

En cause, selon lui, la baisse des prix des médicaments (l'assurance maladie en attend encore quelque 500 millions d'euros d'économies cette année), le recul des volumes (là aussi encouragé : 125 millions d'euros d'économies attendus) et la concurrence des parapharmacies.

Mais la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST), votée à l'été 2009, a accéléré les interrogations de la profession sur son avenir. Elle confère de nouvelles missions au pharmacien : éducation thérapeutique, conseil, et même renouvellement des traitements chroniques.

Pour l'heure, les décrets, signés, n'ont pas été publiés. Mais, à terme, le rôle des pharmaciens s'en verra transformé, font valoir ces derniers. « La loi HSPT crée de nouvelles missions de services en officine, il est donc important de déconnecter les revenus des pharmaciens des simples opérations d'achat et vente de médicaments », confirme Philippe Besset, président de la mission économique à la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), premier syndicat de la profession.

La vente de médicaments remboursés représente 75 à 80 % des

ventes d'une officine, et 60 à 70 % de sa marge, évaluée à 23,6 % en moyenne par officine. La FSPF préconise la mise en place d'un forfait lié à des activités de conseil spécifiques. Le groupement PHR réclame même un système d'honoraires de conseil, sur les produits remboursés comme sur l'OTC (sans ordonnance). « Les honoraires devraient peser pour moitié dans les revenus des pharmaciens », affirme Lucien Bennatan. Il y voit la possibilité d'éviter la course aux volumes vendus, peu défendable en matière de médicaments.

AUDREY TONNELIER